

Formation



PERSONNES EN SITUATION IRREGULIERE : DROITS SOCIAUX ET REGULARISATION

Jeudi 26 février 2026 – 9h à 17h

Les personnes sans droit au séjour en France ne sont pas sans droits sociaux. Comment accompagner ces personnes dans leurs droits ? Quel est leur accès au droit au séjour ? Si elles ne relèvent d'un droit au séjour de plein droit, cette journée se donne comme objectif d'appréhender le cadre et les situations pour lesquelles l'admission exceptionnelle au séjour peut être sollicitée.

Objectifs

- Comprendre le cadre législatif et réglementaire
- Connaître les conditions d'obtention et la procédure d'admission exceptionnelle au séjour
- Savoir informer et orienter une personne étrangère sur ses droits

Contenus

- Définitions et termes-clés
- Les droits sociaux des personnes en situation irrégulière
- Le cadre législatif et réglementaire de l'admission exceptionnelle au séjour
- Les types de situations concernées par l'admission exceptionnelle au séjour
- La procédure administrative relative à cette demande

Prérequis

Avoir suivi la formation « Les fondamentaux du droit au séjour » ou justifier d'une formation ou activité équivalente

Public Etudiant·es, bénévoles, volontaires en service civique et professionnel·les en lien avec le public migrant

Intervenantes Aline COCCHI, juriste ADDCAES spécialisée en droit des étrangers, Marianne FALDA, formatrice ADDCAES

Lieu Chambéry (à préciser lors de la convocation)

Inscription 200€ pour les professionnel·les et volontaires en service civique
Prix libre à l'inscription pour les bénévoles, étudiant·es et stagiaires

Renseignements 04 79 72 43 49
contact@addcaes.org

Inscription en ligne avant le 19 février 2026 :

[Etudiant·es, bénévoles](#)

[Volontaires en service civique, professionnel·les](#)

L'ADDCAES est un organisme de formation déclaré sous le n.° 82 73 0037773. Elle est référencée sur le Datadock et certifiée QUALIOPi au titre de la catégorie « actions de formation »

